



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
26 juin 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Cinquante-cinquième session

1<sup>er</sup>-26 juin 2015

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-cinquième session

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Joseph Marie Fouda Ndi (Cameroun)

#### Additif

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

[Point 3 a)]

### Rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

#### Introduction

1. À sa 14<sup>e</sup> séance, le 12 juin 2015, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et les propositions visant à améliorer la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats (A/70/80).
2. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le rapport et répondu aux questions posées au cours de son examen par le Comité.

#### Débat

3. Certaines délégations ont voulu savoir si les plans-programmes biennaux présentés dans les fascicules du projet de budget-programme pour l'exercice biennal



2016-2017 étaient identiques à ceux qui figurent dans le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2016-2017, contenus dans le document publié sous la cote A/69/6/Rev.1.

4. Une délégation a demandé si les modifications recensées au Chapitre I du rapport du Secrétaire général avaient été prises en compte dans les fascicules du projet de budget-programme correspondant au programme 8 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement), au programme 19 (Développement économique et social en Asie occidentale), et au programme 25 (Services de gestion et d'appui).

5. Plusieurs délégations ont demandé que des informations complémentaires soient fournies de manière à faciliter les travaux du Comité et à faire apparaître clairement la comparaison entre le plan-programme biennal approuvé pour 2016-2017 et les modifications qu'il a été proposé d'apporter aux trois programmes concernés.

6. En ce qui concerne le programme 25 (Services de gestion et d'appui), une délégation a notamment indiqué que le Comité des commissaires aux comptes avait soulevé de nombreuses questions et formulé des recommandations relatives à l'informatique et aux communications et qu'elle souhaitait s'assurer qu'elles avaient bien été prises en compte dans les modifications. Par ailleurs, une délégation a demandé des précisions concernant la composante ressources humaines dans le plan-programme biennal approuvé et dans les présentes modifications.

7. En ce qui concerne le programme 4 (Opérations de maintien de la paix), la délégation du Pakistan a déclaré qu'elle accordait une grande importance au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et souligné qu'elle était disposée à offrir un appui moral, politique et diplomatique à la population du Cachemire occupé par l'Inde de manière à ce qu'elle puisse exercer son droit à l'autodétermination.

#### **Conclusion et recommandations**

8. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale continue de prier le Secrétaire général de veiller à ce que les directeurs de programme poursuivent l'amélioration de la formulation des objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès de manière à permettre une meilleure évaluation des résultats.**

9. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que les résultats escomptés et les indicateurs de succès soient directement et clairement liés aux objectifs des programmes et conformes à la nature différente des activités des programmes, en tenant compte des dispositions des articles 104.7 a) et 105.4 a) du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.**

10. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller également à ce que les résultats attendus, les indicateurs de succès et les objectifs soient définis en tenant compte du lien direct entre les moyens et les produits, et à ce que les moyens correspondent aux besoins des programmes, en tenant compte également du caractère international de l'Organisation des Nations Unies, des buts énoncés dans sa Charte et des**

décisions des organes délibérants, ainsi que du fait que les objectifs de l'Organisation ne peuvent pas être atteints au cours d'un seul cycle biennal.

11. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller en outre à ce que les résultats escomptés et, dans la mesure du possible, les indicateurs de succès permettent de mesurer les résultats obtenus dans l'exécution des programmes de l'Organisation, et non les résultats obtenus par chaque État Membre.

12. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des mesures appropriées aux fins d'élaborer à titre permanent et de mettre en œuvre un programme de formation adapté de sorte que les membres du personnel, selon les besoins, acquièrent la maîtrise des concepts et techniques, y compris la formulation des résultats escomptés et des indicateurs de succès.

---